

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01618

Numéro SIREN : 800 609 760

Nom ou dénomination : A ROSA BRANCA

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 5444

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/5444

Déposant :

Nom/dénomination : A ROSA BRANCA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 800 609 760

N° gestion : 2014 B 01618



24 FEV. 2020

DEPOT N°
DGEIP N° 2033-SD 2019Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise <u>A ROSA BRANCA</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>176 AV DES GRESILLONS 92600 ASNIERES-SUR-SEINE</u>							
SIRET <u>8 0 0 6 0 9 7 6 0 0 0 1 5</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>							
ACTIF							
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	010	012				
	{ Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	10 000	10 000		
	Immobilitisations corporelles *	028	030	3 517	148		
	Immobilitisations financières * (1)	040	042	9 200	9 200		
Total I (5)		044	048	3 369	19 348		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	4 209	4 209		
	{ Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	1 746	1 746		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 818	2 818		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II		096	098	8 772	8 772		
Total général (I + II)		110	112	3 369	28 120		
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	10 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			132		
	Report à nouveau				134	(56 045)	
	Résultat de l'exercice				136	(18 090)	
	Provisions réglementées				140		
	Total I					142	(64 135)
	Provisions pour risques et charges					154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	11 829	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	54 612		172	80 427	
	Produits constatés d'avance				174		
Total III					176	92 256	
Total général (I + II + III)					180	28 120	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			184		
		(4) Dont dettes à plus d'un an					
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *					
		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.



[Signature]

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A ROSA BRANCA** Exercice N clos le **13/11/2018** N° **018**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	103 232	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	103 232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	19 663	
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	52 552	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		5 498	
	Rémunérations du personnel *				250	28 001	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 798	
	Dotations aux amortissements *				254	889	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	3 922	
			260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	121 322	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(18 090)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	300	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(18 090)
B – RÉSULTAT FISCAL						312	18 090
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992		
Créance due au report en arrière du déficit				346	1 680		
Droit divers				655			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	19 770
Bénéfices col. 1					354		
Déficit col. 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables *		58 816		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	19 770
Bénéfices col. 1					372		
Déficit col. 2							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 - Enl préparatoire



[Signature]

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

A ROSA BRANCA

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		403		406					
	Autres	410	10 000	412		414		416	10 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	850	452		454		456	850				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 667	472		474		476	2 667				
Immobilisations financières		480	9 200	482		484		486	9 200				
TOTAL		490	22 717	492		494		496	22 717				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	850	542		544		546	850				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 630	562	889	564		566	2 519				
TOTAL		570	2 480	572	889	574		576	3 369				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)									591				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.



[Signature]

Formulaire obligatoire Article 302 septies
A bis du Code général des impôts

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A ROSA BRANCA										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6">1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Immob. incorporelles	700		705		2							Terrains	710		715		3							Constructions	720		725		4							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6							Matériel de transport	750		755		7							Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							TOTAL	770		775		780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Immob. incorporelles	700		705		2																																																																																																																														
Terrains	710		715		3																																																																																																																														
Constructions	720		725		4																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																														
TOTAL	770		775		780																																																																																																																														
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	58 816	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984	58 816																																																																																																																														
Déficits de l'exercice				960	19 770																																																																																																																														
Total des déficits restant à reporter				970	78 586																																																																																																																														
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	8 131																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 453																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préliminaire.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Designation de l'entreprise: A ROSA BRANCA

Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	103 232
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	103 232

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	26 027
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	18 126
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	28 062
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3 922
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	76 137

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	27 095
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	27 095
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 0 0 6 0 9 7 6 0

Dénomination de l'entreprise

A ROSA BRANCA

Adresse (voie)

176 AV DES GRESILLONS

Code postal

92600

Ville

ASNIERES-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - En préparation



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2018

SIREN

8 0 0 6 0 9 7 6 0

Dénomination de l'entreprise

A ROSA BRANCA

Adresse (voie)

176 AV DES GRESILLONS

Code postal

92600

Ville

ASNIERES-SUR-SEINE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



[Signature]

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Touchez à date du service		
Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société: A ROSA BRANCA 176 AV DES GRESILLONS 92600 ASNIERES-SUR-SEINE		Adresse du siège social:
SIRET 8 0 0 6 0 9 7 6 0 0 0 1 5	M&I : Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		
B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Débits de boissons	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15%		Déficit
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quinquies)		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐		Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐		Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)		
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐		Nom / Adresse N°
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: AUDIT FISCALITE COMPTABILITE 9 Rue Guy de la Brosse 75005 PARIS		Nom et adresse du conseil: Tél:
Tél: 0143302527		Identité du déclarant:
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Date: 15052019 Lieu: ASNIERES-SUR-SEINE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

 MINISTÈRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLICS


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						N° 2065 bis-SD 2019											
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)						ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD											
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres											
						b											
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d											
						e											
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						f											
						g											
						h											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j											
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)											
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL				Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:									
								à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
								Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
1				2		3		4		5		6		7		8	
M CHRISTIAN JOSEPH ASSOCIE				500		2018											
138 Bd du General Leclerc 92110																	
M JUSTO DE SCUSA ANTONIO ASSOCIE GERANT				5000		2018											
18 Rue du Centre 93700 DRANCY																	
MLLE DA CRUZ NATALIA ASSOCIEE				4500		2018		28 001									
18 Rue du Centre 93700 DRANCY																	
J DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																	
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice													
				MVLT restant à reporter													

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : État préparatoire.





DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2019)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A ROSA BRANCA

du

Adresse 176 AV DES GRESILLONS 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑤)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice . 2018 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À ASNIERES-SUR-SEINE, le 15/05/2019	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.



[Signature]

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	x
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	1 680		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			28 001
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

AUDIT FISCALITE COMPTABILITE



Liasse 19 1330 CVAE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1588 ter à 1588 nonies du code général des impôts)

Dénomination A ROSA BRANCA
Adresse 1 7 6 AV DES GRESILLONS
Code postal 9 2 6 0 0
Ville ASNIERES-SUR-SEINE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET 8 0 0 6 0 9 7 6 0 0 0 1 5
Période de référence 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée A2 27 095 case JU du 2035-E-SD, case 177 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence A3 103 232 à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe B6 à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A ASNIERES-SUR-SEINE
DATE 15/05/2019

SIGNATURE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



SIREN	8	0	0	6	0	9	7	6	0
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PAGE 1 / 1

III. REPARTITION DES SALAIRES

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]

SIREN	8	0	0	6	0	9	7	6	0
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PAGE	1		/	1	
------	---	--	---	---	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ET RESOLUTION VOTEE**

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 18 090 €, comme suit :

Report à nouveau antérieur	(56 045 €)
Perte de l'exercice	(18 090 €)

Montant du report à nouveau, après affectation	(74 135 €)

Le montant des capitaux propres sont inférieur à la moitié du capital sur cet exercice et nous devons prendre des mesures économiques soit il nous sera possible de procéder à une augmentation de votre capital avant la fin de l'exercice comptable. Enfin, nous avons la possibilité d'abandonner une partie de votre compte courant avant la fin de l'exercice.

L'assemblée prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifié conforme

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE
Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'une durée de douze mois, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 103 232 € contre 134 272 € au cours de l'exercice précédent en diminution de 23.12%. Si la conjoncture nous a été défavorable. L'année 2018 s'est développée dans un climat de calme du fait d'une activité économique faible très en dessous de nos espérances. Notre objectif était de faire venir de nouveaux clients.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 121 322 €, contre 147 052 €, au cours du précédent exercice soit une baisse de 17.5 %.

La société ne présente aucun risque financier, le poste banque à l'actif du bilan présente un solde de trésorerie positif.

En matière d'environnement la société ne génère aucun déchet nuisible. Les services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information sont appliquées afin de mettre en place et pour faire face aux accidents de pollution ou de causer un préjudice sérieux à la société dans un litige.

Les effectifs moyens du personnel sont est de 1 personne. La sécurité du travail est une de nos priorités, la santé et la qualité de vie au travail font l'objet d'importants programmes de prévention et d'amélioration

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants ont été les suivants, comparés à ceux de l'exercice 2017 :

	<u>en 2018</u>	<u>en 2017</u>
- Achats de Marchandises	19 663 €	36 197 €
- Autres charges externes	52 552 €	59 747 €
- Salaires et traitements	28 001 €	28 264 €
- Charges sociales	10 798 €	9 611 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat de l'exercice se solde par une perte d'exploitation 18 090 € contre un résultat déficitaire de 13 684 € à la clôture du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice, qui soit susceptible de remettre en cause les comptes qui vous sont présentés.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre Président.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Les actionnaires de la Société A ROSA BRANCA prennent acte de la décision de Monsieur JUSTO de SOUSA Antonio augusto de ne percevoir aucune rémunération au titre de sa fonction de Président mais à une prime annuelle sur résultat, celle - ci sera à définir. Le Président sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et acceptent en tant que de besoin cette décision.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et le soumettre à votre approbation.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat déficitaire de 18 090 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en report à nouveau.

Le montant des capitaux propres sont toujours inférieur à la moitié du capital sur cet exercice et nous devons prendre des mesures économiques tant sur notre clientèle que sur l'analyse de nos marges afin de reconstituer l'ensemble de nos capitaux propres.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au cours du dernier exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS

WISEES PAR L'ARTICLE 227 - 10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions de l'article 227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et le Président :

Monsieur JUSTO de SOUSA Antonio augusto, actionnaire et Président de la société :

- Rémunération brute versée au cours de l'exercice : NEANT €
- Remboursements de frais : NEANT €

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président : JUSTO de SOUSA Antonio augusto



A ROSA BRANCA

S.A.S au capital de 10 000 €

Siège social : 176 avenue des Grésillons 92600 – ASNIERES sur SEINE

Rcs CRETEIL 800 609 760 – Siret 809 609 760 00015 Ape 5630Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 21 JUIN 2019**

L'an deux mil dix neuf, et le vingt un Juin à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, le cas échéant, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Total des actions présentes ou représentées : 10 000 actions en pleine propriété sur les 10000 actions composant le capital social.

M. Antonio Augusto JUSTO DE SOUSSA préside la séance en qualité de Président actionnaire.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des 10 000 actions composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence, à laquelle, le cas échéant, est annexée les pouvoirs des associés Représentés,
- le rapport du Président sur les opérations de l'exercice, clos le 31 décembre 2018,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées entre la société et les actionnaires,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des projets de résolutions.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées entre la société et les actionnaires,
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



1ère RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance de l'inventaire ainsi que des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 18 090 €, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 18 090 €, comme suit :

Report à nouveau antérieur	(56 045 €)
Perte de l'exercice	(18 090 €)

Montant du report à nouveau, après affectation	(74 135 €)

Le montant des capitaux propres sont inférieur à la moitié du capital sur cet exercice et nous devons prendre des mesures économiques soit il nous sera possible de procéder à une augmentation de votre capital avant la fin de l'exercice comptable. Enfin, nous avons la possibilité d'abandonner une partie de votre compte courant avant la fin de l'exercice.

L'assemblée prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

Les actionnaires de la Société A ROSA BRANCA prennent acte de la décision du Président de ne percevoir aucune rémunération mais une prime annuelle sur résultat à définir au titre de sa fonction de Président, puis au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et acceptent en tant que de besoin cette décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



5ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

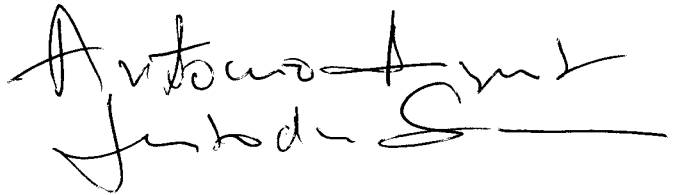
- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Certifié conforme,
Le Président de séance
JUSTO de SOUSA Antonio augusto



AUDIT FISCALITE COMPTABILITE

Société d'Expertise Comptable

inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés de la Région Paris Ile-de-France



41 rue Paul BERT
93600 Aulnay-sous-Bois
Tél. : 01 48 19 97 60+
Fax : 01 48 66 20 57
Siret : 408 837 284 00046

*Tenue et Révision de comptabilité
Expertise, Gestion, Analyse
Médiation et Négociation*

M. le Greffier du Tribunal de commerce
Nanterre

Aulnay-sous-Bois, le 10 Décembre 2019.

Objet : Dépôt des comptes annuels

N° de gestion :

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2018,
- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

J - C GROS

